

Question de Mme Kattrin Jadin au Secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles et à la Régie des bâtiments, sur "L'état du Palais de Justice de Verviers"

Kattrin Jadin (MR):

Les acteurs de la Justice verviétoise le disent d'une seule voix : les infrastructures du Palais de Justice de Verviers sont dans un état de dégradation avancé. Certains travaux sont en cours, mais les moyens manquent pour empêcher une détérioration en pleine accélération. Certaines salles ont déjà dû être fermées pour des raisons de sécurité, ce qui complique sérieusement l'exercice de l'activité judiciaire, et d'aucuns craignent que ces fermetures finissent par concerner l'ensemble du bâtiment dans un avenir proche. 1. Etes-vous au courant de la problématique ? 2. Envisagez-vous de prendre des mesures d'urgence pour que la sécurité des personnes soit garantie rapidement à l'intérieur du Palais de Justice de Verviers ? 3. Envisagez-vous des travaux de grande envergure pour remettre ce bâtiment en état ? Si oui, dans quels délais et selon quelles modalités ? 4. Une fermeture est-elle inéluctable ? Si oui, pouvez-vous garantir qu'elle sera provisoire ?

Servais Verherstraeten, secrétaire d'Etat:

Je suis bien au courant de cette problématique parce que je me suis rendu sur place ce 4 septembre 2013 et j'ai constaté que l'aile côté place Paul Janson devait faire l'objet d'une rénovation lourde et que la nouvelle aile devra également faire l'objet de certains travaux de rénovation (remplacement de châssis, travaux sur les façades, travaux de toiture,...). Des travaux de grande envergure devront être exécutés dans les prochaines années afin de remettre en état tous les locaux du Palais de Justice. J'ai décidé ce 4 septembre 2013 à l'issue de ma visite de former un groupe de travail entre la Régie des Bâtiments, le SPF Justice et les représentants locaux afin de programmer tous les travaux nécessaires. Le chantier de démontage des pierres de la rambarde est terminé depuis le 30 août 2013 ; ce chantier a permis de sécuriser la façade côté place du Palais. Il n'est pas question de fermeture totale mais de fermeture provisoire en fonction des zones concernées par les différents travaux. Le dossier pour l'aménagement d'un quartier sécuritaire dans les ex-locaux du Registre de Commerce est actuellement à l'engagement. Les travaux seront commandés à l'entrepreneur dès l'engagement du dossier. Par ailleurs, il n'est pas possible immédiatement de disposer de nouvelles salles d'audience, le groupe de travail examinera toutes les possibilités, mais il n'est pas envisageable de délocaliser des audiences correctionnelles vers un autre site (problème du transfert des détenus). En parallèle et afin de maintenir l'activité judiciaire malgré les problèmes de stabilité déjà évoqués précédemment, les services compétents de la Régie des Bâtiments ont procédé à la réalisation de marchés visant à aménager des salles d'audiences hors du Palais. C'est ainsi qu'ont été mis à disposition du SPF Justice, depuis le 29 avril 2013, le 1er étage de la rue d'Anvers 3 où ont été aménagées deux salles d'audiences (une grande et une plus petite) et leurs chambres du conseil respectives et, le 6 mai 2013, le 1er étage du bâtiment de la rue Crapaurue 133, deux autres salles d'audiences, y compris chambres du conseil. Il a de plus été demandé au SPF Justice de réorganiser les différentes audiences dans ces lieux en tenant compte de la capacité des différentes salles. La sécurité des personnes à l'intérieur comme à l'extérieur est ma première priorité. D'ailleurs un chantier vient d'être effectué afin de garantir la sécurité des personnes en enlevant les pierres de taille de la rambarde côté place du Palais qui menaçaient de tomber sur la voie publique. D'autre part, un certain nombre de locaux ont été fermés car ils devenaient dangereux pour le public et le personnel.